

Organisateur : L'ACLEF FOYER RURAL

Chez Mme CARTON Sophie, 1 rue du Grand Mont 54160 PULLIGNY

06.77.93.19.31



Attestation – Inscription Vide-Greniers de la rue Franche

Se déroulant le : DIMANCHE 07 SEPTEMBRE 2025 à PULLIGNY

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Remarque :

Titulaire de la pièce d'identité N°

- Permis de conduire :
- Carte d'identité :

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :

☐ De ne pas être commerçant(e)

☐ De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de Commerce)

☐ De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année 2025.

Fait à le Signature

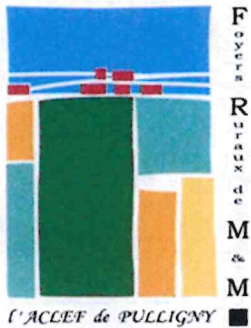
Ci-joint mon règlement de€ pour

☐ Nombre d'emplacement :x10€=....

☐ Chèque de Caution de 15 Euros. (chèque à part de l'emplacement)

NB : Je n'oublie pas de joindre également la photocopie de la Carte d'identité en cours de validité ou permis de conduire. Chèques à établir au nom de L'ACLEF de PULLIGNY.

Infos au 06.77.93.19.31



VIDE GRENIER

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

A PULLIGNY

MODALITES ET REGLEMENT

Le vide grenier se déroule rue Franche et le Revry, centre du village,

Le DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025, accueil des participants à partir de 6 heures.

Ce vide grenier est ouvert UNIQUEMENT aux PARTICULIERS.

Tarifs :

- 1 emplacement (5m) gratuit pour les habitants de Pulligny, tout emplacement supplémentaire 10€
- Pour les autres participants, l'emplacement (5m) est de 10€ et tout emplacement supplémentaire 10€

Date limite d'inscription le 03 SEPTEMBRE 2025.

Votre emplacement numéroté, vous sera indiqué à votre arrivée.

Les accès des véhicules seront INTERDITS sur le site à partir de 7h45 jusqu'à 17h30.

Un service de buvette et de restauration sera à votre disposition.

A votre départ, chaque participant devra rendre son emplacement PROPRE !

Tous déchets ou objets invendus devront être remportés par leurs propriétaires. Un chèque de 15 euros, pour cet effet, vous sera demandé à l'inscription. Il sera encaissé en fonction du non respect du règlement (ou absence injustifié) ou détruit.

L'inscription ne sera prise en compte uniquement qu'à réception du règlement et de la fiche d'inscription complétée, d'une photocopie de la carte d'identité ou de permis de conduire ainsi que le chèque de 15 euros à part du règlement. En cas de désistement, merci d'aviser dès que possible les organisateurs au 06.77.93.19.31.

L'Association L'ACLEF se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de restauration.

Votre inscription vaut engagement de ce règlement cité ci-dessus.